

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 MARS 2022

19 h 00 - Ouverture de la séance du C.M.

Sont présents : Mesdames SAMUEL Françoise - SANDROLINI Yseult - BOGDANOVIC Sophie - Messieurs REYNAUD Pierre-Yves - ROBERT Gilles - SCHÜLER Jean - SAMUEL Jérôme - GIRARD Daniel – LEBERT Guy

Absents excusés : MULLER Muriel donne pouvoir à Jean SCHÜLER REYNAUD Pierre (absent pour l'élection du maire, arrive à 19h30)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

SANDROLINI Yseult est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 31 janvier 2022 est adopté.

ELECTION DU MAIRE

Après la démission du poste de Maire de Muriel MULLER en date du 1^{er} mars 2022, Jean SCHÜLER, doyen des membres du conseil municipal, ouvre la séance et propose sa candidature en tant que maire.

A l'issue du vote à bulletin secret des membres du conseil municipal, les résultats au premier tour de scrutin sont :

Jean SCHÜLER est élu Maire par 10 voix.

NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS

Jean SCHÜLER prend la présidence et propose de fixer à 2, le nombre d'adjoints au maire.

Une seule personne est candidate au poste de 1^{er} adjoint : **Daniel GIRARD**

Il est élu à bulletin secret par 9 voix et 1 bulletin blanc.

Une seule personne est candidate au poste de 2^{ème} adjoint : **Guy LEBERT**

Il est élu à bulletin secret par 7 voix, 2 bulletins blancs et 1 bulletin nul.

INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

Le maire et les adjoints recevant une délégation de fonction perçoivent une indemnité conformément à la Loi du 27 décembre 2019. Décision acceptée à l'unanimité.

DELEGATIONS DE POUVOIR AU MAIRE

Mr le Maire propose au conseil municipal de lui déléguer certaines attributions afin de faciliter la bonne marche de l'administration municipale (art L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales). Après lecture de l'ensemble des délégations, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'accorder ces délégations.

PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE

Le dossier de révision allégée a été soumis à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis ses conclusions. Le conseil municipal a voté (9 pour, 1 contre et 1 abstention) et a décidé d'approuver la révision du PLU.

OUVERTURE DE CREDIT ANTICIPE

A l'unanimité, le conseil approuve l'ouverture de crédit anticipé avant le vote du budget pour l'achat du tracteur.

ARBRE DE NOEL 2021

Les frais d'organisation de l'arbre de Noël dans les écoles du RPI ont été payés par la commune de TRECLEOUX. Le remboursement est demandé à l'aide d'une convention avec la commune de GARDE COLOMBE. Accepté à l'unanimité.

AMORTISSEMENT DE LA TELESURVEILLANCE

Lors de la fin des travaux de ce dossier, il est nécessaire d'amortir : 10 années suffiront. Par 10 pour et 1 contre, le conseil municipal décide d'amortir ces travaux sur 10 ans.

QUESTIONS DIVERSES

- Eclairage public : une réflexion est envisagée avec la population pour l'extinction du cœur du village une partie de la nuit. Une réunion publique peut être organisée avec les maires des communes voisines (Garde Colombe, Laragne), la gendarmerie et le parc des baronnies (programme ciel étoilé). Yseult ajoute que l'abaisseur de tension n'est pas performant sur les lampes à sodium (infos externes).
- Cantine : Sophie IMBERT, cuisinière à Méreuil et prestataire de restauration collective, propose une livraison de repas en liaison chaude avec des produits locaux. Une visite de ses installations est prévue dans les jours à venir.
- Logement communal vacant : il y a 2 demandes en attente, cependant avec les survenances de la crise ukrainienne, le conseil, après en avoir débattu, décide de rester en position.
- Antenne relais : L'antenne 4G sera située aux Gravières, à gauche au démarrage du Chemin du Rocher Pointu. Le pylône fait 24 m de haut. Le dossier technique et environnemental est consultable à la mairie. Les demandes de travaux devraient bientôt arriver. Orange parle d'une mise en service en début d'été.
- Plateforme de SORBIERS : une réunion a eu lieu avec les représentants de l'Association sur le site ainsi qu'à la Préfecture.
- Modification des délégués au Parc des Baronnies Provençales : Titulaire : Pierre REYNAUD ; Suppléant : Jean SCHÜLER

La séance est levée à 20 h 40.